

„ Mais chacun de nos mille systêmes ne
 „ peut assez différer de tous les autres, ni ac-
 „ quérir assez de profélites, pour former seul
 „ un parti. Ce n'est qu'en rapprochant & ras-
 „ semblant ceux qui ont entre eux le plus
 „ d'analogie & le moins de discordances, qu'ils
 „ parviennent à composer des masses, que
 „ nous pouvons considérer comme autant de
 „ partis; divisant aujourd'hui les François en
 „ Despotiques, Royalistes, Constitutionnaires,
 „ Monarchiens & Républicains. „

Nous ne suivrons pas l'auteur dans ce qu'il
 dit de ces cinq partis, & dans l'énumération
 des torts qu'il leur donne respectivement (si
 on excepte les Royalistes qui lui paroissent tenir
 à la vraie constitution). Il nous suffit d'observer
 que la division, la discorde, l'incertitude,
 sont une suite infaillible de l'atteinte don-
 née aux anciennes loix & à la maniere dont
 un état quelconque a été gouverné pendant
 des siècles.



*Examen impartial des Observations sur la
 constitution primitive & originaire des
 trois Etats de Brabant, publiées par les
 commissaires de la société des (soi-di-
 sans) amis du bien public, établie à
 Bruxelles. A Maestricht, chez P. L. Lekens,
 1791. 1 vol. in-8vo. de 90 pag.*

LES *Observations* qu'on réfute ici, ont
 paru dans une circonstance remarquable :
 c'est au moment même qu'à la fin de 1790 la